

# MÉTHODOLOGIE DES EXERCICES JURIDIQUES

*Initiation et premiers pas*



**Yannis Vassiliadis**

**MàJ le 18/09/2020**



**ÉTUDIER EN DROIT**

*etudierendroit.fr*



## DISCLAIMER

Ce document constitue une initiation, un premier pas, à la méthodologie des exercices juridiques.

Les méthodes présentées ici ont été données par des enseignants et revues par d'autres enseignants. Toutefois il convient de les adapter à celles données par VOTRE chargé de TD ou professeur.

Pour ce qui est du partage de ce document. La démarche d'etudierendroit.fr est de proposer des aides pour les étudiants. En retour nous demandons simplement de ne pas partager ce document en tant que fichier mais de partager la page sur laquelle vous l'avez trouvé. Ainsi vous participerez à l'essor du site.

## SOMMAIRE

|                                 |    |
|---------------------------------|----|
| DISCLAIMER.....                 | 1  |
| SOMMAIRE.....                   | 1  |
| LA DISSERTATION JURIDIQUE ..... | 3  |
| COMMENTAIRE DE TEXTES .....     | 7  |
| COMMENTAIRE D'ARRÊT .....       | 9  |
| CAS PRATIQUE .....              | 11 |
| ARGUMENTATION PRO/CONTRA.....   | 13 |



**ÉTUDIER EN DROIT**

*etudierendroit.fr*

## LA DISSERTATION JURIDIQUE

### INTRODUCTION

Elle se compose de 5 étapes :

- 1) **Phrase d'accroche** ;
- 2) **Définition** des termes pertinents du sujet. Attention, il convient d'en donner une définition juridique.
- 3) **Contextualisation** : on effleure les enjeux du sujet. En droit constitutionnel, par exemple, il est pertinent d'avoir un volet historique. Attention à ne pas partir dans une « description d'ambiance » consistant à parler de l'actualité générale en ne s'arrêtant que sur des impressions et une ambiance. Il est préférable d'évoquer des faits précis ou alors une dynamique que l'on peut déduire de faits précis ;
- 4) **Problématique** : c'est là le cœur de votre devoir. Il va s'agir de faire ressortir les questionnements soulevés par le sujet. C'est une question qui se fait à la forme affirmative ou interrogative et à laquelle votre plan devra répondre. Attention : l'on peut être tenté de faire le plan puis ensuite trouver une problématique, ce n'est pas l'idéal, votre devoir sera de meilleure qualité en trouvant d'abord votre problématique ;
- 5) **Annonce du plan** : votre plan est la réponse à la problématique. Il faut l'annoncer clairement tout en évitant les lourdeurs et poncifs éculés tels que « Nous traiterons dans un premier temps de ... puis de ... ».

Il est dit régulièrement que l'introduction doit faire 1/3 du devoir. C'est une approximation. En revanche il est absolument fondamental de soigner votre introduction. Il s'agit de la première impression qu'aura le correcteur sur le devoir.

## **DÉVELOPPEMENT**

Il se compose ainsi :

### **I- Titre sans verbe conjugué, il doit être assez explicite.**

« Chapeau » annonçant le A et le B.

#### **A. Titre répondant aux mêmes règles que pour le I.**

Développement.

Attention à ne pas partir dans la récitation ou le hors sujet. Relisez plusieurs fois le sujet au cours de l'exercice pour toujours être sûr d'apporter des éléments pertinents.

La construction classique du développement est :

- Exposition de l'argument ;
- Exploitation ;
- Illustration par une jurisprudence, un texte juridique ou un fait.

Transition logique avec B.

#### **B. Titre**

Transition logique avec le II.

### **II- Titre**

Puis la même construction que le I.

En droit il est généralement déconseillé de faire une conclusion.



## **PRINCIPALES ERREURS COMMUNES**

- Faire de la récitation de cours ;
- Ne pas répondre à la question posée ;
- Partir en hors sujet à cause d'une mauvaise compréhension d'un terme du sujet ;



**ÉTUDIER EN DROIT**

*etudierendroit.fr*

## COMMENTAIRE DE TEXTES

C'est une analyse critique qui doit se faire en restant le plus proche possible du texte. L'on explique les prises de positions de l'auteur, on décompose son argumentation que l'on peut aussi critiquer notamment grâce à des comparaisons avec d'autres auteurs.

L'analyse doit être claire et précise mais surtout enrichie par des recherches et des connaissances.

La première étape au brouillon est de faire une synthèse du texte surtout si celui-ci est compliqué. Cela peut n'être qu'une synthèse en quelques lignes pour voir les mouvements de pensée du texte.

### INTRODUCTION

- 1) **Phrase d'accroche** ;
- 2) **Présentation** de l'auteur et de la nature du document ;
- 3) **Contexte** spatio-temporel du document à commenter. Un contexte historique peut être pertinent en fonction des cas ;
- 4) **Problématique** et enjeux soulevés par le texte ;
- 5) Annonce du **plan**

### DEVELOPPEMENT

Il faut faire un plan en 2 parties divisés selon les divisions thématiques du texte. Les deux parties doivent être sous-divisées en 2 sous-parties (structure typique en droit) détaillant l'idée.

Il ne faut ABSOLUMENT PAS diviser entre point de vue de l'auteur et critique. Il faut mélanger les deux.

## **PRINCIPALES ERREURS COMMUNES**

- Faire de la récitation de cours ;
- Faire une dissertation ;
- Ne pas répondre à la question posée ;
- Ne pas citer le texte ;
- Partir dans des considérations totalement étrangères au texte ;
- Faire de la paraphrase ;
- Rater le sens du texte à cause d'une lecture trop rapide.

## COMMENTAIRE D'ARRÊT

### INTRODUCTION

C'est ce que l'on appelle la fiche d'arrêt.

- 1) **Phrase d'attaque** ;
- 2) **Rappel des faits pertinents**, pas besoin de vous perdre en détail, faut seulement les faits utiles à l'affaire ;
- 3) **Rappel de la procédure** : souvent elle n'est pas clairement énoncée mais se devine aisément. Toutefois une bonne connaissance de votre cours d'institutions juridictionnelles sera une aide fidèle ;
- 4) **Moyens** : ce sont les prétentions des parties. Il s'agit de voir ce qu'elles demandent et sur quels fondements ;
- 5) **Problème de droit** : c'est la question à laquelle la Cour a répondu, le problème sur lequel elle s'est penchée. En général c'est en deux temps : une question générale qui est le problème de droit et une question beaucoup plus précise, le problème d'espèce, qui est la question spécifique posée par l'arrêt. Cette double problématique n'est pas systématiquement utile.
- 6) **Solution de la cour**.

Cette fiche d'arrêt est l'étape la plus facile puisque c'est de la collecte d'information. Bien que cela puisse être un peu dur au début, à force d'en faire vous verrez que les décisions et arrêts sont toujours structurés de la même manière donc vous trouverez d'autant plus vite ce que vous cherchez.

## **DÉVELOPPEMENT**

Le plan est encore une fois composé de 2 parties divisées en 2 sous-parties avec des titres apparents sans verbes conjugués.

La structure souvent recommandée est :

- Citer l'arrêt ;
- Expliquer la citation ;
- Critiquer/commenter la citation.

Il faut **ABSOLUMENT** toujours citer l'arrêt faute de quoi vous perdrez l'accroche avec le sujet et avez toutes les chances de faire un devoir détaché de l'arrêt donc de faire un hors sujet.

## **PRINCIPALES ERREURS COMMUNES**

- Faire de la récitation de cours ;
- Faire une dissertation ;
- Ne pas répondre à la question posée ;
- Ne pas citer l'arrêt ;
- Partir dans des considérations totalement étrangères à l'arrêt ;
- Faire de la paraphrase ;
- Rater le sens du texte à cause d'une lecture trop rapide.



## CAS PRATIQUE

Le principe est de résoudre une question juridique dans une situation concrète. Vous endossez le rôle du magistrat ou de l'avocat. Contrairement aux autres exercices il faudra ici formuler une réponse finale.

La clé de cet exercice c'est le pragmatisme. On vous pose une question, vous devez répondre en vous appuyant sur des sources juridiques.

Le principe de cet exercice est le syllogisme. C'est une méthode de raisonnement rigoureux en 3 temps :

- Une majeure : si mon écouteur est cassé je ne pourrais pas écouter de musique avec ;
- Une mineure : mon écouteur est cassé ;
- Une conclusion : je ne peux pas écouter de musique avec mon écouteur.

### FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL

- 1) **Exposition des faits pertinents** : il ne sert à rien de tout détailler, seulement l'utile. Nous sommes à l'étape de la mineure (oui, l'ordre est un peu bousculé) ;
- 2) **Présentation du principe juridique**. C'est une exposition des règles juridiques applicables. Dans le syllogisme nous sommes à l'étape de la majeure ;
- 3) **Application du principe juridique**. L'on applique aux faits la règle de droit. Souvent il s'agit de vérifier que des conditions sont remplies. Cette étape est celle juste avant la conclusion, c'est l'exposition de votre raisonnement confrontant la majeure et la mineure ;
- 4) **Conclusion** : vous donnez la solution juridique à la question.

Une question qui revient souvent est : dois-je faire un raisonnement entier pour chaque question ou est-ce que je peux faire un énoncé des faits général puis autant de suite de raisonnements que de questions ? Il n'y a pas réellement de réponse puisque c'est une question de forme n'ayant, pour une fois, aucun impact sur le fonds. Nous vous conseillons d'aller consulter votre enseignant pour lui demander ses préférences.

### **PRINCIPALES ERREURS COMMUNES**

- Faire de la récitation de cours ;
- Ne pas citer ses sources ;
- Faire une dissertation ;
- Ne pas répondre à la question posée ;
- Ne pas s'appuyer des sources juridiques (votre bon sens n'a aucune valeur juridique, attention. Il faut citer vos sources) ;
- Faire une interprétation fantaisiste des textes juridiques ;

## ARGUMENTATION PRO/CONTRA

C'est un exercice assez peu courant consistant à répondre à une question en argumentant pour la partie « pour » puis pour la partie « contre » puis finir par une réconciliation.

### INTRODUCTION

- 1) **Définition** des termes du sujet ;
- 2) **Contextualisation** du sujet : il s'agit d'en présenter l'actualité ou l'histoire ;
- 3) **Reformulation de la question** à l'origine de l'affirmation. Il peut y avoir plusieurs questions. Cette reformulation constituera votre problématique ;
- 4) **Annnonce du plan**

### DÉVELOPPEMENT

- I- Pour
- II- Contre
- III- Synthèse/conciliation

On peut utiliser des arguments du droit positif (texte, jurisprudence, article de code, loi) et des arguments d'opportunités (arguments circonstanciels, de nature politique plus que juridique).

### PRINCIPALES ERREURS COMMUNES

- Ne pas citer ses sources ;